

ANNEXE 2 – GRILLE DE NOTATION DE L'APPEL A PROJETS

La présente grille de notation a pour objet de définir les modalités d'évaluation des candidatures déposées dans le cadre du présent appel à projets pour la création d'un EHPAD.

Elle vise à garantir une analyse objective, transparente et comparée des dossiers, sur la base de critères pondérés totalisant 100 points, répartis entre la qualité du projet d'établissement, le coût global du projet et la valeur technique du candidat.

CRITERES DE NON-RECEVABILITÉ (ÉLIMINATOIRE)

Rejet automatique si :

Financier	Tarif hébergement > 82 €
	Budget incomplet / incohérent
Réglementaire	Dossier incomplet
	Dossier non-conforme à la procédure de dépôt fixée dans l'avis d'appel à projet
	Non-respect de la capacité visée : <ul style="list-style-type: none"> ○ ≠ 90 places incluant 3 à 6 places d'hébergement temporaire ○ PASA ≠ 12 places Non-respect du public visé
	Non-respect fonctionnement 24/7
Implantation	Hors secteur défini
	Foncier non identifié

CRITERES DE NOTATION DU PROJET

THÈMES	CRITÈRES	Cotation (points max)
<p>Projet d'établissement</p>	<p>Objectif : Évaluer la qualité, la cohérence et la faisabilité du projet global et son adaptation aux publics ciblés.</p> <p>Sous-critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Clarté et pertinence des objectifs (10 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Clarté et lisibilité du projet (texte et annexes) ○ Présentation compréhensible de l'organisation générale (schémas ou organigrammes) ○ Cohérence entre textes, annexes et plans architecturaux ○ Pertinence des objectifs par rapport aux publics (personnes âgées dépendantes, troubles neurodégénératifs, troubles psychiques stabilisés) ○ Prise en compte des personnes présentant des troubles psychiques stabilisés : niveau de structuration du dispositif proposé (organisation, accompagnement, partenariats) ○ Identification des besoins spécifiques et indicateurs de suivi ○ Organisation médico-sociale (6 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Description des services internes et externes : restauration, blanchisserie, animation, soins médicaux et paramédicaux ○ Organisation opérationnelle : admission, protocole d'accueil, suivi des résidents, évaluation des projets personnalisés ○ Modalités de prise en charge individualisée et respect des droits des usagers ○ Gestion des situations complexes (crise psy, fin de vie) ○ Parcours du résident ○ Coordination et territoire (5 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Coordination entre équipes médicales et sociales ○ Partenariats et coopération avec acteurs territoriaux : HAD, réseaux gériatriques, psychiatrie, maintien à domicile ○ Prévention des ruptures de parcours et continuité des prises en charge ○ Prévention des hospitalisations évitables ○ Organisation avec la filière gériatrique locale ○ Innovation (4 points) <ul style="list-style-type: none"> A) <u>Innovation organisationnelle</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Dispositifs innovants pour l'accueil et la prise en charge ○ Accueil de nuit innovant ou flexible ○ Modularité et adaptation des parcours B) <u>Innovation numérique – Vie sociale et bien-être</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Outils numériques pour stimuler la vie collective et réduire l'isolement ○ Adaptation aux capacités des résidents (ergonomie, accessibilité) ○ Suivi des activités, personnalisation des parcours et autonomie C) <u>Innovation numérique – Santé et coordination</u> 	<p>25</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Solutions numériques pour suivi médical et coordination des soins ○ Pertinence pour améliorer sécurité, continuité et prévention ○ Conformité RGPD et compatibilité systèmes existants 	
<p>Projet social</p>	<p>Objectif : Évaluer la qualité de l'organisation interne et des ressources humaines, la capacité de l'équipe à répondre aux besoins spécifiques des publics accueillis, et la pertinence des pratiques professionnelles.</p> <p>Sous-critères :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Effectifs et qualifications (5 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Organigramme clair et équilibré, avec ETP et fonctions détaillées ○ Qualifications et formations initiales (infirmiers, aides-soignants, psychologues, animateurs...) ○ Plan de formation continue et accompagnement au développement des compétences ○ Présence et organisation du personnel dédié aux troubles psychiques ○ Présence IDE de nuit ou organisation équivalente 2. Organisation interne (5 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Détail des rôles et responsabilités : fiches de poste, délégations ○ Gestion des plannings et rotation du personnel, y compris surveillance de nuit ○ Gestion de crise (épidémie, tensions RH) ○ Continuité de service 3. Pratiques professionnelles et individualisation (5 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en œuvre des projets de vie individualisés ○ Organisation des activités d'animation et projets thérapeutiques ○ Prise en compte des besoins spécifiques (personnes âgées dépendantes et troubles psychiques) ○ Approches non-médicamenteuses ○ Prévention (chutes, dénutrition etc) 	<p>15</p>
<p>Partenariats et coopérations</p>	<p>Objectif : Évaluer la capacité du projet à s'inscrire dans le territoire, à mobiliser les acteurs sanitaires et médico-sociaux, et à garantir la continuité des soins et des services.</p> <p>Sous-critères :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Qualité et pertinence des partenariats (3 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des partenaires : HAD, réseaux gériatriques, psychiatrie, maintien à domicile, intervenants libéraux, Sarthe Autonomie, DAC, etc. ○ Pertinence par rapport aux besoins des publics ○ Modalités de collaboration 2. Formalisation et pérennité des partenariats (5 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Conventions, lettres d'intention ou protocoles de coopération ○ Niveau de formalisation (écrit, validé par les partenaires) ○ Engagements concrets sur l'articulation des services et suivi des résidents 3. Articulation et intégration dans le réseau territorial (2 points) 	<p>10</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Intégration dans les dispositifs existants ○ Coordination avec les acteurs sanitaires pour la continuité des soins ○ Capacité à anticiper les besoins spécifiques du territoire 	
<p style="text-align: center;">Projet architectural</p>	<p>Objectif : Évaluer la qualité, la sécurité, la fonctionnalité et l'adaptabilité des espaces pour répondre aux besoins des différents publics et aux contraintes médico-sociales et territoriales.</p> <p>Sous-critères :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Implantation et intégration dans la vie locale (3 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Accessibilité (transports et voies de communication) ○ Proximité des services médicaux et commerces ○ Intégration harmonieuse dans le quartier 2. Organisation et affectation des espaces (8 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Unités clairement définies et modulables ○ Espaces collectifs et individuels ○ Accueil temporaire, PASA, parcours thérapeutique ○ Chambres individuelles adaptées et pour couples ○ Circulations sans impasses 3. Sécurité et conformité réglementaire (5 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Conformité aux normes ERP et accessibilité ○ Dispositifs de sécurité : alarmes, unités spécifiques, parcours sans obstacle, dispositifs anti-fugue, liberté d'aller et venir ○ Prévention des risques épidémiques 4. Démarche environnementale thématiques A²BCS (4 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Structuration et niveau de l'expertise environnementale et énergétique (MOA et MOE) ○ Engagement structurants (seuils, niveaux, labels, orientation vers des filières, orientation du mode constructif,...) ○ Évolutivité du foncier et du bâti pour adaptation future 	<p>20</p>
<p style="text-align: center;">Aspects financiers</p>	<p>Objectif : Évaluer la sincérité, la cohérence et la maîtrise financière du projet, tant sur le fonctionnement que sur l'investissement, en intégrant les impacts pour l'utilisateur et les modes de financement alternatifs.</p> <p>Sous-critères :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coût de fonctionnement à la place et impact pour l'utilisateur (10 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Complétude, qualité et fiabilité des données relatives à l'exploitation ○ Cohérence du modèle organisationnel et de la maquette RH ○ Pertinence des hypothèses retenues, adéquation des moyens mobilisés avec l'activité projetée (stratégie de maîtrise des coûts) ○ Incidence sur les indicateurs budgétaires ○ Clarté de la politique tarifaire ○ Impact des subventions sur ces objectifs tarifaires ○ Décomposition pluriannuelle du tarif Hébergement ○ Incidence des mutualisations (et ressources alternatives) avec d'autres structures existantes 2. Coût de l'investissement, modes de financement et cohérence budgétaire (10 points) 	<p>20</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sécurisation du montage immobilier ○ Capacité du porteur à mener l'opération ○ Complétude et fiabilité des données relatives à l'investissement ○ Qualité de la projection pluriannuelle des PPI et PGFP ; ○ Maîtrise du coût global de l'opération et fourniture d'un tableau détaillé des coûts et des surfaces ○ Prise en compte des risques et spécificités du projet ○ Solidité du plan de financement et faisabilité opérationnelle ○ Efforts d'optimisations du plan de financement ○ Maîtrise des équilibres financiers 	
<p style="text-align: center;">Valeur technique du projet</p>	<p>Objectif : Évaluer la capacité du candidat à mettre en œuvre le projet, en termes de références, organisation, pilotage et respect des délais.</p> <p>Sous-critères :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Références et expérience du candidat (4 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Expérience dans la prise en charge des publics spécifiques ○ Historique de projets similaires réalisés (qualité, respect des délais, résultats) ○ Gouvernance et situation financière : capacité à piloter et sécuriser le projet 2. Pilotage de la qualité et gestion des risques (3 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Modalités de suivi et d'amélioration continue de la qualité ○ Gestion des risques et des crises ○ Modalités d'évaluation internes et externes : indicateurs audits ○ Gouvernance et relation autorités de tarification 3. Respect des délais et faisabilité du projet immobilier (3 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Disponibilité du foncier et sécurisation des acquisitions ○ Réalisme du calendrier, des étapes de dialogue avec ARS/CD, des études de conception et des travaux ○ Cohérence entre phases des travaux et ouverture prévue 	<p>10</p>
<p>TOTAL</p>		<p>100</p>